

A.C.S. OPTIQUE « PRISM OPTICAL »

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €

**Siège social : 56, place de France
91300 MASSY**

RCS D'EVRY B 410 094 577

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 MAI 2011**

L'an deux mil onze et le 2 mai,

Monsieur Pierre Jacques SICSIK, Associé unique et Président Directeur Général de la société par actions simplifiée ACS OPTIQUE, au capital de 10.000 €, dont le siège social est à MASSY (91300) 56, place de France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 410 094 577, a pris les décisions suivantes

PREMIÈRE DÉCISION

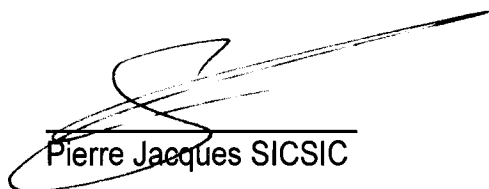
L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean François COUCHÉ de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour

L'Associé unique lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat depuis sa première nomination le 10 avril 2001 à ce jour et le remercie vivement, les fonctions exercées ayant donné entière satisfaction à la société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs, à cet effet, au porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour procéder aux formalités modificatives, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.



Pierre Jacques SICSIK



Jean François COUCHÉ